

Dans ce différend des typographes, le ministre n'a pas fait preuve de l'impartialité dont il se vante, mais l'appui est allé du côté des propriétaires de journaux. Si le ministre désire se rendre utile, en l'occurrence, je lui conseille de déclarer qu'il sait parfaitement que les syndicats ne se laissent pas forcer la main par le bureau chef d'Indianapolis. Il est membre d'un syndicat et il n'ignore pas comment se passent les choses. Qu'il déclare également que le syndicat ne demande rien qui soit contraire aux lois canadiennes. Les termes rédigés au bureau du ministère du Travail, le 30 janvier, termes qui satisfont tous les intéressés, indiquent clairement que le syndicat n'exige rien qui soit contraire à nos lois.

M. MacINNIS: Je ne m'arrêterai pas très longuement à cette question que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a traité à fond. En l'entendant, je comprends qu'il a fait erreur dans sa jeunesse en entrant dans le clergé plutôt que dans la profession juridique.

L'hon. M. McCANN: Il aurait pu sauver des dollars au lieu des âmes.

M. MacINNIS: L'observation du ministre du Revenu national peut avoir du bon. Je craindrais mon honorable ami comme adversaire au barreau et je ne goûterais pas davantage être le coupable qu'il tenterait de faire condamner par le tribunal.

M. GRAYDON: Qu'en diriez-vous comme juge?

M. MacINNIS: Il a assez bien présenté sa cause. Je m'intéresse à ce différend à mon titre de syndicaliste et parce que la *Province* de Vancouver, journal Southam de ma ville, y est impliquée. Je prie le ministre de faire l'impossible dans les circonstances.

Le point soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, au sujet de dictées qui émaneraient du bureau-chef international me semble bien singulier. Les imprimeries comptent des membres de plusieurs syndicats internationaux: ceux des typographes, des pressiers, des stéréotypeurs, des expéditeurs. Ce sont autant d'organismes séparés. L'éditeur de Vancouver qui accusait le bureau-chef international de dicter sa conduite au syndicat des typographes, s'est adressé au même bureau-chef pour obtenir que les stéréotypeurs et les pressiers retournent au travail. C'est l'un ou c'est l'autre. Si le syndicat des typographes a tort de dicter leur ligne de conduite à ses membres, les directeurs du syndicat international des pressiers ont également tort de dicter leur ligne de conduite aux pressiers comme le bureau-chef international des stéréotypeurs aurait tort de dicter aux stéréo-

typeurs. Il faut se montrer raisonnable, j'appuie donc l'excellent plaidoyer que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a adressé au ministre du Travail afin qu'il use de son influence, tant en sa qualité de ministre du cabinet que de syndicaliste, en vue d'obtenir un règlement de ce différend.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a fait un long discours, et il m'a semblé qu'en réponse, je pourrais insérer au compte rendu, ce document en le lisant. Je dirai à l'honorable représentant de Vancouver-Est que je ne conçois pas qu'un patron trouve à redire du fait qu'un ouvrier fait partie d'un syndicat international. J'imagine qu'on ne blâme pas les banquiers d'avoir des relations internationales ou les membres d'un club philanthropique dont le siège social se trouve en pays étranger. J'ai constaté qu'un organisme international puissant est la meilleure garantie de stabilité qui soit, qu'il s'agisse du travail ou de toute autre sphère d'activité. On peut affirmer en toute vérité que les syndicats ouvriers ont contribué plus que toute autre société existante aux bonnes relations entre le Canada et les Etats-Unis. Je ne puis partager l'avis de ceux qui critiquent les gens qui appartiennent à des syndicats ouvriers internationaux.

Il va sans dire que ce différend ouvrier présente de grandes difficultés, mais je rappellerai à l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre que le ministre du Travail n'ordonne pas aux ouvriers de se mettre en grève. Ce n'est pas dans ses attributions. Son rôle consiste à essayer de mettre fin aux grèves qui sont déclarées. Il n'y a qu'un ministre fédéral du Travail au Canada, et je suis associé au mouvement ouvrier depuis assez longtemps pour savoir que le ministre est immanquablement critiqué par les deux côtés. Peu importe la prudence qu'il met dans ses paroles. Il n'y a rien de plus facile au monde que de l'injurier; cette pratique est aussi vieille,—j'allais dire,—que Méthusalem; elle existe certes depuis la création du ministère du Travail dans notre pays. Je crois avoir nommé plus de commissaires à l'occasion de ce différend, que pour tout autre depuis que je suis ministre du Travail. Je suis associé au syndicat des typographes depuis fort longtemps. J'ai grandi avec ce syndicat à Hamilton, et je porte une carte de membre d'une organisation internationale et j'ai assisté aux réunions internationales longtemps avant que l'honorable député en fit partie, j'imagine. Je me suis toujours efforcé d'être impartial.

M. KNOWLES: C'est tout ce que je demande.